

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Le 10 juillet 2020 à 19h15, le Conseil Municipal de Poisvilliers, légalement convoqué le 3 juillet 2020 s'est réuni sous la présidence de Madame Marie BOURGEOT, Maire.

Le maire certifie que le procès-verbal de la séance a été, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la mairie.

Il certifie en outre, que les formalités prescrites par les articles L2121-10 et R2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation du conseil municipal.

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, M. Bruno DEHAYE,

Absents excusés : Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), Mme Elodie CADIOU (pouvoir à Marie BOURGEOT), Mme Stéphanie JEULIN, M. Jérôme PIRIOU (pouvoir à Fabrice DIEU), Mme Corinne RIGAUD (pouvoir à Bruno DEHAYE)

Secrétaire de séance, nommé (e) conformément à l'article L 2121-15 : M. Philippe BRUCH

Après avoir constaté que la majorité des conseillers en exercice étaient présents, le maire ouvre la séance.

❖ ELECTIONS Election du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le maire indique que par décret du 29 juin 2020, le conseil municipal est convoqué ce jour pour la désignation des délégués en vue des élections sénatoriales :

Poisvilliers : 1 délégué – 3 suppléants

Mise en place du bureau électoral :

Mme Marie BOURGEOT, Maire, a ouvert la séance.

M. Philippe BRUCH, conseiller municipal, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : MM. Bruno DEHAYE et Philippe BRUCH, MM. Fabrice DIEU et Thierry PASCAL.

ELECTION DES DELEGUES

Les délégués ci-après ont été élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat :

- Marie BOURGEOT (7 voix)

ELECTIONS DES SUPPLEANTS

Les suppléants ci-après ont été élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat :

- Bruno DEHAYE (6 voix)
- Fabrice DIEU (5 voix)

Les suppléants ci-après ont été élus au 2^{ème} tour et ont déclaré accepter le mandat :

- Jérôme PIRIOU (3 voix)

La séance est levée à 10h30

Suivent les signatures des membres présents.